

Applicables à partir du 30 avril 2017

1 Objet.

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente visent à définir les relations contractuelles entre la SARL RAPIDES BLEUS, au capital de 243 918.00 €, dont le siège est situé à Avenue Général de Boissoudy 20137 Porto Vecchio, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio sous le numéro 045 820 115 et le passager (ci-après « le Passager » ou « vous ») acheteur des titres de transport Rapides Bleus, ou des produits annexes commercialisés par La SARL RAPIDES BLEUS.

1.2 La SARL RAPIDES BLEUS exploite des lignes de transport courte et longue distance par autocar conformément aux licences de transport intérieur de personnes n°2014/94/0000106 et licences communautaire de voyageurs n°2014/94/0000105 délivrées par la Préfet de la région Corse et aux autorisations d'exploitation délivrées par les autorités compétentes. La SARL RAPIDES BLEUS offre des services de transport de liaisons entre villes françaises. Seuls les passagers détenteurs d'un titre de transport Rapides Bleus ont un lien contractuel avec la SARL RAPIDES BLEUS.

2 Application des CGV.

2.1 Les présentes Conditions générales de Vente (« CGV ») s'appliquent sans restriction ni réserve à toute vente de titres de transport Rapides Bleus disponibles à partir du site internet www.rapides-bleus.com, des agences Rapides Bleus, des agences ou sites partenaires ou à bord des autocars Rapides Bleus. Elles s'appliquent également aux modalités de paiement des produits annexes commercialisés par la SARL RAPIDES BLEUS. Les CGV sont mises à la disposition des clients ou communiquées avant que le contrat ne soit définitivement formé. Elles sont par ailleurs affichées dans leur intégralité dans l'ensemble des bureaux de la SARL RAPIDES BLEUS et disponibles sur notre site internet.

2.2 L'acceptation en ligne des présentes CGV est matérialisée par une case à cocher obligatoire. L'acceptation par téléphone des présentes CGV s'effectue verbalement. Les présentes CGV peuvent faire l'objet de modifications. Les conditions applicables à votre contrat de transport seront celles en vigueur à la date de réservation.

2.3 La vente des produits annexes, à savoir les prestations proposées par SARL RAPIDES BLEUS autres que la vente de titres de transport Rapides Bleus (les « Produits Annexes »), est soumise aux conditions générales de vente de chaque produit. Les conditions générales de vente des produits annexes sont également communiquées aux passagers avant la formation du contrat de vente des produits annexes.

3 Tarifs.

3.1 Les tarifs des titres de transport de la SARL RAPIDES BLEUS sont affichés toutes taxes et frais de service compris.

3.2 Tarifs réduits – titres de transport Rapides Bleus. Des réductions pour les enfants de moins de 6 ans peuvent s'appliquer sur le tarif de base adulte hors frais de service, hors suppléments. Gratuité pour les enfants de moins de 2 ans.

3.3 Tarifs ventes à bord – titres de transport Rapides Bleus. Les titres de transport Rapides Bleus peuvent être achetés à bord de l'autocar Rapides Bleus. Le tarif applicable sera le tarif le plus élevé affiché pour le trajet considéré le jour du voyage.

3.4 Frais d'embarquement, frais de confirmation de réservation, suppléments bagages, option vélo et animaux. Des suppléments bagages, supplément vélo et animaux sont appliqués en sus du tarif de base par passager.

4 Horaires/Correspondance.

4.1 La SARL RAPIDES BLEUS se réserve le droit d'organiser des correspondances impliquant des changements d'autocar pour faire face à des conditions d'exploitations particulières. La SARL RAPIDES BLEUS se réserve le droit de modifier les horaires, suspendre ou annuler des fréquences.

4.2 Les horaires de départ et d'arrivée indiqués sur notre site internet et titres de transport sont exprimés en heures locales. Des modifications d'horaires peuvent intervenir en cours d'année. La SARL RAPIDES BLEUS fera son possible pour vous communiquer les éventuelles modifications par courrier électronique ou par téléphone, à l'adresse mail ou au numéro qui nous auront été communiqués lors de l'achat du titre de transport. Si vous n'avez pas communiqué vos coordonnées, il vous appartient de vérifier les horaires disponibles sur notre site Internet, ou auprès d'une agence de voyage partenaire. Durant la saison estivale (du 01/07 au 15/09), les horaires sont communiqués à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la circulation. La SARL RAPIDES BLEUS ne pourra être tenue pour responsable des aléas de circulation et des retards engendrés (art.7.8)

5 Titre de transport

5.1 Validité

5.1.1 Le titre de transport Rapides Bleus est le document qui formalise le contrat passé entre le Passager et notre société. Il peut correspondre à un aller simple ou à un aller-retour, selon votre demande. Il est émis à réception du paiement.

5.1.2 Les titres de transport à tarif standard sont valides six (6) mois à partir de la date d'émission.

5.1.3 Titres de transport Rapides Bleus. *Obligation d'impression.* Dans les cas d'achat en ligne des titres de transport Rapides Bleus, après validation de la commande et paiement, **les titres de transport doivent obligatoirement être imprimés par vos soins** suivant les instructions figurant sur notre site Internet ou sur le courriel de confirmation de la commande. **Il est précisé que le courriel de confirmation ou le reçu de transaction CB ne valent pas titre de transport.** Le titre de transport Rapides Bleus doit être imprimé sur une **feuille blanche au format A4, le recto-verso n'est pas accepté** ; par ailleurs, une bonne qualité d'impression du titre de transport est nécessaire. Les titres de transport partiellement imprimés, souillés, endommagés, illisibles ou ne répondant pas à ces conditions ne sont pas valables. En cas de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau le titre de transport Rapides Bleus. **Le titre de transport imprimé doit être impérativement présenté avant l'embarquement au personnel de la SARL RAPIDES BLEUS ou au conducteur** dans les cas où il n'y aurait pas de personnel d'embarquement présent. La SARL RAPIDES BLEUS se réserve le droit de refuser l'accès du passager à bord en cas de non-respect des indications signalées ci-dessus.

5.1.4 *Titres de Transport Rapides Bleus achetés à bord de l'autocar.* Les titres de transport Rapides Bleus peuvent être directement achetés à bord de l'autocar Rapides Bleus auprès du conducteur, sous réserves de places disponibles ; ils ne sont ni remboursables ni modifiables et ne sont pas réglables par CB.

5.1.5 Le titre de transport est nominatif et ne peut être cédé. En tout état de cause, le passager devra justifier lors de l'embarquement de son identité. Les informations données par le Passager lors de l'achat du titre de transport doivent correspondre à celles figurant sur le document d'identité présenté. La SARL RAPIDES BLEUS se réserve le droit de refuser l'accès du Passager à bord en cas de non-respect de ces indications.

5.2 Réservation

5.2.1 Vous déclarez avoir la capacité juridique de contracter pour effectuer une réservation. Vous êtes responsable financièrement de toute réservation effectuée, tant en votre propre nom que pour le compte de tiers, sauf à démontrer un cas de fraude ne résultant d'aucune faute ni négligence de votre part. Vous garanzissez également la véracité et l'exactitude des informations fournies.

5.2.2 Lorsque vous effectuez une réservation pour le compte de tiers, vous devez vous assurer que ces derniers respectent les présentes CGV. Toute utilisation des titres de transport Rapides Bleus vaut acceptation des CGV par les passagers.

5.2.3 La SARL RAPIDES BLEUS se réserve le droit de refuser toute commande ne respectant pas les conditions signalées ci-dessus.

5.2.4 Lors de l'achat, il est de votre responsabilité de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur afin d'éviter des frais de modification ou d'annulation en cas d'erreur.

5.2.5 Pour toute réservation par internet, vous devez suivre les instructions indiquées sur notre site Internet et sur le mail de confirmation qui vous sera acheminé à l'issue de la réservation.

5.2.6 Une réservation est effective à réception du paiement intégral du titre de transport.

5.2.7 Lors de la réservation, la date du trajet doit impérativement être déterminée.

5.2.8 Nous nous engageons à satisfaire votre demande dans la limite des disponibilités de places à bord de nos autocars.

5.2.9 Les coordonnées du Passager sont demandées au cours de la réservation, notamment le numéro de téléphone et l'adresse email. Ces informations peuvent être utiles pour contacter le passager en cas de modification sur le trajet réservé. La SARL RAPIDES BLEUS ne saurait être tenue pour responsable si le Passager a refusé de donner ses coordonnées ou a communiqué des coordonnées erronées au cours de la réservation et n'a pas reçu d'informations liées à son voyage en cas de modification sur sa réservation.

5.2.10 *Réservation/Assistance pour les personnes handicapées et à mobilité réduite.* Les personnes handicapées ou à mobilité réduite, sont invitées à contacter l'agence RAPIDES BLEUS au 04.95.31.03.79 (non surtaxé) pour toute question relative à la réservation de billets et aux besoins

d'assistance. Il est précisé que les besoins d'assistance doivent être communiqués à la SARL RAPIDES BLEUS au plus tard trente-six (36) heures avant le départ.

5.3 Modalités de paiement.

5.3.1 Vous pouvez régler votre voyage ou les Produits Annexes par tous les moyens de paiement suivants : espèces, chèques, cartes bancaires (sauf American Express). En cas de paiement par chèque, celui-ci doit être tiré sur une banque domiciliée en France métropolitaine. Le règlement par chèque des titres de transport Rapides Bleus est accepté uniquement pour tout achat effectué au moins trois (3) jours ouvrés avant le départ prévu et sur la présentation d'une pièce d'identité.

5.3.2 SARL RAPIDES BLEUS ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des services commandés par le Passager si le prix ne lui a été préalablement réglé en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

5.4 Modification.

Les titres de transport à tarif standard sont modifiables une seule fois. Toutefois, les villes de départ ou d'arrivée ne sont pas modifiables.

- a) Une fois votre réservation confirmée, vous aurez la faculté de modifier la date ou l'heure des trajets aller/retour une seule fois.
- b) Votre titre de transport est modifiable une seule fois, selon disponibilité, jusqu'à 24h avant le départ par téléphone, dans une agence Rapides Bleus ou dans une agence de voyage autorisée, moyennant des frais.
- c) Le nouveau tarif applicable sera le tarif standard.
- d) Si le nouveau tarif applicable est inférieur à celui du voyage initialement réservé, cette différence sera perdue et ne donnera lieu à aucun remboursement.
- e) Les nouvelles dates ou les nouveaux horaires sont à fixer impérativement au moment de la modification.

5.5 Annulation/Remboursement.

5.5.1 Tout ticket émis n'est pas modifiable.

5.5.2 Tout ticket émis est non remboursable

5.5.3 L'annulation d'une réservation n'est pas acceptée.

5.5.4 Tout titre de transport partiellement utilisé n'est pas remboursable.

5.5.5 Titre de transport Rapides Bleus perdu, volé ou endommagé Tout titre de transport Rapides Bleus détruit, perdu, volé ou endommagé n'est pas remboursable ; un nouveau titre de transport doit impérativement être racheté pour pouvoir voyager. Si le titre de transport a été émis sous forme d'un e-ticket, ce dernier peut être réimprimé par vos soins.

6 Conditions de voyage.

6.1 Embarquement.

6.1.1 Les passagers doivent se présenter au point d'embarquement (ou aux comptoirs d'enregistrement lorsqu'il y a une assistance) au moins 20 minutes avant l'heure de départ indiquée sur le titre de transport.

6.1.2 En cas de présentation tardive, l'embarquement ne sera plus garanti. Le point d'embarquement vous sera signalé lors de l'achat du titre de transport. Toutefois, les points d'embarquement étant publics, des changements peuvent survenir à la demande des autorités locales. Il est conseillé aux Passagers de se renseigner sur le lieu exact de l'embarquement auprès des agents Rapides Bleus sur place ou auprès du Service Pendant le Voyage : 04.95.31.03.79

6.1.3 Comme indiqué à l'article 5.1.5, lors de l'embarquement le Passager devra présenter son titre de transport (impérativement en version imprimée et justifier de son identité, qui devra correspondre à celle figurant sur le titre de transport.

6.1.4 Refus d'embarquement. Tout manquement aux dispositions contractuelles des présentes CGV, ainsi qu'aux dispositions d'ordre public en vigueur peut entraîner le refus à l'embarquement ou le débarquement du passager au cours du voyage. La SARL RAPIDES BLEUS peut refuser de transporter un Passager ou ses bagages s'il y a des raisons de croire que le transport du Passager ou de ses bagages pourrait mettre en danger ou influencer sur la sécurité, la santé ou le confort des autres passagers, et notamment :

- (a) si l'état physique ou mental du passager, y compris un état causé par la consommation d'alcool ou la prise de drogues ou de médicaments, présente un risque ou un danger pour le passager concerné, les autres passagers, le personnel de conduite ou des biens ;
- (b) si le passager refuse de se soumettre aux instructions ou se comporte de manière menaçante, abusive, insultante ou indisciplinée à l'égard d'un membre de notre personnel d'embarquement ou du personnel de conduite ;
- (c) le passager présente un titre de transport endommagé ou illisible ou qui a été déclaré comme document perdu ou volé ou le passager ne peut pas prouver qu'il est la personne mentionnée sur le titre de transport ;
- (d) le Passager ne respecte pas les instructions de la SARL RAPIDES BLEUS en matière de sécurité. La SARL RAPIDES BLEUS ne saurait en aucun cas et d'aucune façon être redevable envers tout voyageur du remboursement total ou partiel de son titre de transport ou d'une indemnité quelconque.

6.2 Transport d'animaux.

6.2.1 Le transport de chiens ou chats de compagnie jusqu'à 5 kilos est admis uniquement à bord des autocars Rapides Bleus, dans des sacs de voyage adaptés dont les dimensions n'excéderont pas de 45 cm x 30 cm x 25 cm, moyennant le paiement d'un supplément précisé sur notre site internet et dans la limite des places disponibles. Pour des raisons de sécurité le chauffeur ou un agent Rapides Bleus pourra vous demander de museler votre animal de compagnie pendant le voyage.

6.2.2 Il vous appartient de vous renseigner auprès des autorités des formalités préalables obligatoires à respecter en France concernant le transport d'animaux.

6.3 Arrêts techniques et commerciaux. Les passagers sont tenus de respecter la durée des arrêts fixés. Le conducteur de l'autocar s'accorde le droit de repartir dans l'hypothèse où un passager ne respecte pas la durée de l'arrêt fixée, sans être tenu responsable de l'absence dudit passager et des conséquences occasionnées à cet effet. Aux points de débarquement au cours du voyage, les passagers sont tenus de rester à bord de l'autocar s'ils ne sont pas arrivés à leur destination finale sauf indications contraires du conducteur.

6.4 Consignes de sécurité. Respect mutuel à bord.

6.4.1 Le passager est tenu de respecter toutes les consignes de sécurité qui lui seront transmises, et notamment il est tenu d'attacher sa ceinture de sécurité, ne pas circuler dans l'allée centrale pendant le trajet, sauf pour se rendre aux toilettes.

6.4.2 Les passagers accompagnés de mineurs devront garder ceux-ci sous leur responsabilité et exercer une surveillance particulière à tout moment afin de s'assurer du respect des règles de sécurité à bord.

6.4.3 Il n'est pas permis de consommer des boissons alcoolisées, de fumer à bord de l'autocar ni de transporter des stupéfiants et produits dérivés.

6.4.4 Des produits ou des objets qui, par leur nature, volume ou leur odeur pourraient gêner ou incommoder les autres passagers sont interdits à bord.

6.4.5 L'utilisation d'appareils ou d'instruments de musique, radios et dérivés, sources de nuisance pour les autres passagers ou pouvant déconcentrer les conducteurs, n'est pas permise à bord.

7 Retards et Annulations de services.

7.1 Dans le cas où un service devait être annulé, si le départ devait être retardé de plus de 120 minutes, ou en cas de surréservation, La SARL RAPIDES BLEUS fera tout son possible pour informer les passagers dans les meilleurs délais par l'envoi d'un email ou par téléphone à l'adresse électronique ou au numéro communiqués lors de l'achat du titre de transport.

7.2 Si l'annulation, le retard de plus de 120 minutes ou la surréservation est imputable à la SARL RAPIDES BLEUS, le choix vous sera immédiatement proposé entre

- a) la poursuite du voyage ou le réacheminement vers la destination prévue sur un autocar partant à une date et/ou heure différente sans coût supplémentaire et dans les meilleurs délais et conditions comparables ou
- b) le remboursement du prix du billet. Ce remboursement s'effectue dans un délai de quatorze jours après que l'offre en a été faite ou que la demande en a été reçue. Le remboursement s'effectue conformément aux modalités convenues avec le passager.

7.3 En l'absence de réponse de votre part à la proposition signalée au paragraphe 7.2 dans un délai de trois jours à compter de la réception de la proposition, toute demande de remboursement ne pourra être acceptée.

7.4 En cas de modifications, retards importants ou annulations dus à un cas de force majeure, La SARL RAPIDES BLEUS ne pourra aucunement être tenu responsable des préjudices causés au Passager et ne lui sera dès lors en aucun cas et d'aucune façon redevable du remboursement total ou partiel du titre de transport ou d'une indemnité quelconque.

7.5 Sont considérées comme circonstances de force majeure : guerre ou menace de guerre, accident(s) occasionnant des retards, intempéries, incendie ou accident à un point d'arrêt, véhicule contrôlé ou arrêté par les autorités de gendarmerie ou police, décès ou accident sur la route, vandalisme et terrorisme, ralentissement dans le trafic routier, mouvement de grève, perturbations, troubles, émeutes, problème(s) causé(s) par un voyageur, interdiction de circulation donnée aux véhicules, ou toute circonstance risquant de mettre en danger la sécurité des passagers.

8 Bagages.

8.1 Sur certaines lignes, le transport des bagages est payant, comme indiqué à l'article 3.5.

8.2 Le transport en soute des bagages est autorisé moyennant le paiement d'un supplément précisé sur notre site internet ou en agence Rapides Bleus et dans la limite des places disponibles.

8.3 Le transport en soute des bagages spéciaux et équipements sportifs, des vélos, skis et planches de surf dans une housse correctement conditionnés, et ne dépassant pas 230 cm de long, 90 cm de haut et 60 cm de large, 20 kg, qui sont transportés moyennant le paiement d'un supplément précisé sur notre site internet ou en agence Rapides Bleus et dans la limite des places disponibles. Le client doit prévenir par téléphone 48h à l'avance pour tout transport de bagages spéciaux, vélos, skis et planches de surf.

8.4 Les bagages doivent impérativement porter les étiquettes d'identification au nom du passager.

8.5 Le transport de fauteuils roulants est possible sur les services accessibles au transport de voyageurs à mobilité réduite.

8.6 Conditionnement des bagages.

- a) Les bagages devront être correctement conditionnés afin de protéger leur contenu et de manière à résister à une manutention normale.
- b) Le conditionnement des bagages est sous l'entière responsabilité des passagers. Ils seront responsables en cas de dommages causés par leurs bagages à des tiers (personnes ou biens). La SARL RAPIDES BLEUS décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement si les passagers ont mal conditionné leur bagages.
- c) Le transport de produits illicites ou inflammables est strictement interdit (armes à feu, armes blanches, objets contondants, substances et matières dangereuses, toxiques, polluants, etc.).
- d) Les passagers sont également autorisés à transporter un bagage à mains d'une taille maximale de 40x30x15 cm. La SARL RAPIDES BLEUS n'assume aucune responsabilité pour les bagages non transportés en soute, sauf en cas de faute lourde du transporteur. Les passagers sont responsables de la garde de leurs bagages à mains, qui doivent rester sous leur surveillance pendant tout le trajet.
- e) La SARL RAPIDES BLEUS se réserve le droit de refuser les bagages dont les dimensions ou la nature ne respectent pas les conditions indiquées ci-dessus.
- f) Toute réclamation pour perte, vol ou avarie de bagages muni d'une étiquette d'enregistrement doit être faite par le Passager par écrit au moment de leur retrait auprès du conducteur et auprès de l'agence Rapides Bleus ou partenaire, et confirmée par écrit avec accusé de réception accompagnée de l'original du titre de transport à l'adresse indiquée à l'article 11.2 des présentes CGV et à l'attention du Service Transports de Voyageurs de la SARL RAPIDES BLEUS, au plus tard 8 jours après la fin du trajet. A défaut, aucune réclamation ne sera acceptée par La SARL RAPIDES BLEUS.
- h) En cas de perte ou d'avarie imputable au conducteur des bagages enregistrés, l'indemnité réparatrice ne pourra excéder un montant de 150 € par bagage.
- i) A la fin du transport, le passager est tenu de s'assurer qu'aucun bagage, objet ou effet personnel n'est oublié à bord

9 Délai de rétraction.

Vous êtes informé que, en application des articles L. 121-16-1 et L. 121-21-8 du Code de la consommation les services de transport Rapides Bleus ne sont pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L. 121-20-12 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

Les Produits annexes commercialisés par la SARL RAPIDES BLEUS sur son site internet sont soumis aux Conditions Générales de Vente applicables à chaque produit. Ces conditions générales de vente seront disponibles durant le processus de vente.

10 Traitement de données. Loi informatique et libertés.

Les informations que vous nous communiquez lors de l'achat du titre de transport permettent à la SARL RAPIDES BLEUS, ainsi qu'à ses partenaires, de traiter et d'exécuter les commandes effectuées, et, le cas échéant, de gérer le fonctionnement du compte client et votre abonnement à notre newsletter.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à l'agence principale de la SARL RAPIDES BLEUS à l'adresse signalée à l'article suivant.

11 Assistance aux passagers. Réclamations.

11.1 Assistance. Pour permettre aux passagers de communiquer rapidement avec la SARL RAPIDES BLEUS avant et pendant le voyage, un numéro d'assistance est indiqué sur tous les billets Rapides Bleus : 04.95.31.03.79.

11.2 Réclamations.

11.2.1 Si vous souhaitez effectuer une réclamation, celle-ci doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : SARL RAPIDES BLEUS – Avenue Général de Boissoudy- BP 53 – 20537 Porto Vecchio Cedex - France. Elle doit être accompagnée du titre de transport et autres justificatifs et doit être effectuée dans un délai de un (1) mois à compter de la date à laquelle le voyage a été effectué ou aurait dû être exécuté, à défaut elle ne sera pas traitée. Dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de la plainte, la SARL RAPIDES BLEUS vous informera si celle-ci a été retenue, rejetée, ou est toujours en examen. Une réponse définitive vous sera fournie sous 3 mois après réception de votre plainte

12 Assurances.

12.1 Aucune assurance n'est comprise dans le prix du titre de transport. Dès lors, il est conseillé au Passager possédant des valeurs supérieures à 150€ de souscrire de manière optionnelle à un contrat d'assurance voyage.

12.2 La SARL RAPIDES BLEUS a souscrit une assurance auprès de AXA France IARD – MM LORENZI ET GARSÌ – 9, avenue J. Zuccarelli – Palais Medicis – 20200 Bastia pour les dommages résultant de son activité professionnelle

13 Droit et Juridiction applicable – Langue

Les présentes conditions générales et plus généralement le contrat de transport conclu avec la SARL RAPIDES BLEUS sont soumis au droit français. Dans le cas où ces conditions générales seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français. Le passager est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, ou à un autre mode alternatif de règlement des différends.

14 Information précontractuelle – Acceptation du Passager

Le passager reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L-111-7 du Code de la consommation, et en particulier

- Les caractéristiques essentielles des services Rapides Bleus
- Le prix des titres de transport et des frais annexes ;
- Les informations relatives à l'identité de la SARL RAPIDES BLEUS, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses

activités;



- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- Les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- Le fait pour une personne d'acheter ou commander des titres de transport Rapides Bleus emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV, ce qui est expressément reconnu par le passager.



Siège Social – Avenue du Général de Boissoudy - BP 53 –20 537 PORTO-VECCHIO Cedex

Tél. + 33 (0) 4 95 70 96 50 – Fax : + 33 (0) 4 95 70 97 99

SIRET 045 820 115 00025 – RCS Ajaccio B 045820115 – APE 4939 A – SARL au capital de 243 918 €